

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal n° 03/16 relatif au rapport de la Municipalité sur les comptes de l'année 2015

RAPPORT

Date des séances : 23 mai, 26 mai, 30 mai, 8 juin et 13 juin 2016.

Membres présents de la commission : Mmes Anne Genevay-Bolay, Frédérique Zesiger Schärer, Anne-Marie Badel et Elayne Wehrlin, MM. Jörg Schorr, Maurizo Tognolini et Olivier Jaquier.

Membres présents de la municipalité : Mme Patricia Rama, MM. Didier Lohri (syndic), Marc Mazzariol et Laurent Vukasovic lors de la séance du 23 mai 2016, le 30 mai et 13 juin 2016 la Municipalité in corpore.

Les comptes ont été remis avec le rapport de la Municipalité sur les comptes. Nous avons reçu le rapport de « Gestion Commune de Bassins AGFORS » en même temps que ceux de la Commune. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire BDO Visura dont le rapport a été envoyé par courriel le 6 juin 2016.

Les comptes ont été passés en revue et une partie des questions était dans le rapport de la Municipalité sur les comptes et les réponses aux autres questions ont été apportées lors des différentes séances.

La commission de gestion relève que :

- le budget prévoyait un déficit d'un montant de CHF 347'547 alors que celui-ci s'élève à un montant de CHF 362'573 compte tenu du produit exceptionnel de la vente de 820 actions de Romande Energie pour un montant de CHF 753'767 (compte 22.439). Ce produit exceptionnel a diminué le déficit qui ce serait élevé à **CHF 1'116'340** ;
- en 2013 les comptes de la déchetterie étaient équilibrés notamment grâce à l'activation d'une charge de CHF 100'000 toujours présente dans le compte 9180 ;
- le montant des créanciers au 31.12.2015 a triplé par rapport à celui au 31.12.2014 et s'élève à CHF 1'917'388 (compte 9200.1). Ce montant est composé de la facture sociale de CHF 1'445'634 qui n'a pas été honorée et des sommes dues aux créanciers divers pour un montant de CHF 472'000 environ ;
- deux prêts de chacun CHF 500'000 ont été souscrits en 2014 pour honorer les charges courantes, en plus de celui déjà souscrit de CHF 600'000 en 2013 pour payer la facture sociale ;
- La cession des actions de la Romande Energie n'a pas servi à couvrir le manque de trésorerie en 2013 et en 2014 comme mentionné dans le préavis 04/15 de la Municipalité voté par le conseil communal le 23.09.2015, mais à financer le déficit 2015.
- plusieurs rubriques n'ont pas été budgétisées ou pas budgétisées correctement, notamment la réduction sur impôt préalable, réfection des chemins forestiers (32.314.1) ;

Recommandations

- la vente de 820 actions sur 1'140 actions de Romande Energie a permis de diminuer le déficit. Ce procédé n'a pas d'incidence à long terme et est à proscrire pour le futur. La situation globale doit être analysée pour mettre en évidence les postes où des économies peuvent être effectuées notamment concernant, la sécurité sociale (qui comprend entre autre l'UAPE et JE), la déchetterie, la masse salariale, le déneigement, la chaufferie, la forêt. Au niveau des produits, un meilleur suivi des rentrées fiscales avec la commission d'impôt semble indispensable et doit être systématique;
- depuis l'introduction de la taxe au poids concernant les déchets, la couverture des frais de la déchetterie n'est pas suffisante. Nous constatons que des mesures ont été prises par la Municipalité, mais qu'elles ne sont pas encore suffisantes puisque le montant de CHF 100'000 de 2013 n'a pas été amorti. Nous demandons à la Municipalité sur les bases des recommandations de la fiduciaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour équilibrer les comptes de la déchetterie.
- le budget doit être effectué de manière plus rigoureuse sur la base des comptes de l'exercice précédent afin de ne pas avoir de mauvaise surprise ;
- L'endettement, en forte croissance, est pour la deuxième fois consécutive le plus élevé de la législature. Il présente un risque sur la capacité financière de la Commune qui n'a pas payé ses dettes au Canton dont la facture sociale ainsi que des créances courantes. Nous recommandons de prendre en compte l'endettement lors des analyses financières et des projections dans le futur pour la santé financière de la Commune et mettre rapidement des mesures d'assainissement en place par le contrôle et la réduction drastique des dépenses ainsi que peut-être l'augmentation des impôts fortement recommandé par la fiduciaire d'ailleurs.

Compte tenu d'un total d'amortissements de CHF 485'182.50, les comptes se soldent par une perte de CHF 362'572.59 au lieu du déficit budgété de CHF 347'547.00.

En conclusion :

La situation financière de la Commune est mauvaise et ne permet plus des investissements à l'avenir. L'endettement net par habitant est de CHF 11'543.

Le non paiement de la facture sociale et la péréquation au 31.12.2015 et la situation financière globale peut entraîner des conséquences graves et contraignantes pour la Commune.

La commission de gestion rappelle que le retard sur l'encaissement des impôts et l'augmentation de la facture sociale sont très difficiles à gérer mais n'expliquent pas complètement la situation financière de la commune.

Concrètement la municipalité doit proposer un objectif de réduction de l'endettement par des comptes équilibrés au plus tard pour le milieu de la législature à venir.

La commission remercie la Municipalité et la boursière Mme Malherbe pour la tenue des comptes, leur disponibilité et leur efficacité qui ont grandement facilité notre tâche.

La commission de gestion propose au Conseil communal :

1. d'adopter les comptes 2015 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes ;
3. de donner décharge aux membres de ladite commission.

Fait à Bassins, le 13 juin 2016

Anne-Marie Badel



Anne Genevay-Bolay



Elayne Wehrlin

Olivier Jaquier



Jörg Schorr
(rapporteur)

Maurizo Tognolini

Frédérique Zesiger Schärer

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal n° 04/16
relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2015

RAPPORT

Date de la séance : 23 mai 2016

Membres présents de la commission : Mmes Anne Genevay-Bolay, Elayne Wehrlin, Frédérique Zesiger Schärer, Anne-Marie Badel, MM. Jörg Schorr, Olivier Jaquier et Maurizio Tognolini.

Membres présents de la municipalité : Mme Patricia Rama, MM. Didier Lohri (syndic), Marc Mazzariol, Alexandre Rastello et Laurent Vukasovic.

Les membres de la Municipalité nous ont présenté leur rapport de gestion de l'année 2015 et nous ont commenté les diverses rubriques et les démarches mensuelles entreprises.

En conclusion :

Nous remercions la Municipalité pour son engagement vis-à-vis de la commune, pour faire face aux situations imprévisibles et pour ses nombreuses réunions ainsi que sa présence dans les instances administratives pour les dossiers en litige. Nous demandons à la Municipalité que chaque municipal gère la partie financière de son dicastère et réduise l'endettement par des comptes équilibrés au plus tard en 2018.

Nous remercions également tout le personnel communal pour l'accomplissement de leurs tâches.

La commission de gestion propose au Conseil communal :

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2015.

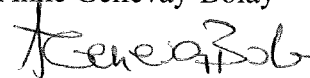
Fait à Bassins, le 13 juin 2016

Anne-Marie Badel



Elayne Wehrlin

Anne Genevay-Bolay



Olivier Jaquier



Jörg Schorr
(rapporteur)

Maurizio Tognolini

Frédérique Zesiger-Schärer